

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

- Intitulé :** SY10 - Syndic de copropriété : actualité de la dernière ordonnance ELAN
- Code** **SY10**
- Durée :** 3h30
- Modalité :** Classe virtuelle
- Public :** Syndics de copropriétés et leurs collaborateurs.
- Objectifs pédagogiques :**
- S'approprier l'actualité juridique de la copropriété relevant de l'évolution légale et réglementaire (Ordonnance Elan du 31 Octobre 2019).
- Pré-requis :**
- **Connaissance du droit de copropriété.**
- Programme :**
- 1 - Mesures relatives à l'ordonnance du 31 octobre 2019 et du décret du 02 juillet 2020.
 - 1.1 - Incidences sur la gestion de syndic.
 - Le contrat de syndic et les honoraires.
 - La fin du mandat (modalités de résiliation).
 - La mise en concurrence.
 - L'engagement de la responsabilité du syndic (+ Ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020, renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).
 - Mise à jour du règlement de copropriété (actualisé décret du 02 juillet 2020).
 - 1.2 - Impacts financiers.
 - Le compte bancaire séparé.
 - Les charges incombant au seul copropriétaire.

- Le privilège du syndicat.

- Distribution du prix issu de la vente d'une partie commune.

1.3 - Mesures visant l'organisation des Assemblées Générales :

- Obligation d'affichage de la date de la prochaine AG (Article 7 de la loi du 10 juillet 1965).

- Délégations de vote (nombre et subdélégation) et représentation des copropriétaires (démembrement.)

- Vote par correspondance (actualisé décret du 02 juillet 2020).

- Modification des règles de majorité.

- Convocation à la demande d'un copropriétaire (actualisé décret du 02 juillet 2020).

- Les travaux privatifs d'accessibilité.

- Nouvelles délégations du conseil syndical (actualisé décret du 02 juillet 2020).

- Les copropriétés « tertiaires ».

- Les petites copropriétés.

- Les copropriétés à deux.

2 - Dispositions spécifiques à la copropriété et ordonnance n°2020-595 du 20 mai 2020.

- Les assemblées générales à distance à partir du 1er juin 2020 (Ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020).

- Aménagement des règles de convocation (Ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020).

- Davantage de voix pour les pouvoirs (Ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020).

- Le contrat de syndic.

- Le mandat des membres du conseil syndical.
- Les visites d'immeuble en cas d'urgence.
- Questions liées à la vie dans les immeubles.
- Le copropriétaire contaminé.
- Les jardins et aires de jeux pour enfants.
- La présence d'un cabinet médical au sein d'une copropriété.

Moyens pédagogiques : Séance de formation en classe virtuelle.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant.

Moyens d'évaluation : Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation. Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Matériel nécessaire : Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet.

A propos de UN + Formations :

UN+ Formations C/O UNIS - 4 Rue de la République - 69001 LYON
04 12 05 72 90 | 9h - 12h et 14h - 17h
contact@unplus.fr

L'accueil des personnes en situation de handicap :

UN + Formations met en œuvre les solutions les plus adaptées pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder facilement à nos formations. Notre référente handicap vous accompagnera grâce à un plan d'actions adapté à chaque situation de handicap, en collaboration avec nos partenaires et notre équipe pédagogique.

Dernière MAJ : 19/12/2024